

Conseil Communautaire

AVENAY VAL D'OR

COMPTE-RENDU DU 5/03/2020

L'an deux mille vingt, le 5 mars,
Le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne,
Dûment convoqué le 28 février,
S'est réuni à AVENAY VAL D'OR, sous la présidence de Dominique LEVEQUE,
Secrétaire de séance : Thierry BOUYE

Membres titulaires : 40	Présents : 30	Absents : 1	Excusés : 9
Membres suppléants : 6	Présents : 5	Absents : 0	Excusés : 1

Délibération n° 20-16

Membres à voix délibérative : 37	Titulaires présents : 30	Titulaires représentés par leur suppléant : 1			
Ayant donné pouvoir : 6					
Nom des membres ayant participé au vote :					
RODEZ	LE MENN	BOUYE	BÉGUIN	DEMOTIER	POTISEK
BATONNET	DUDAULT	PHILIPPE	CREPIN	MENARD	LELARGE
MAUSSIRE	MEHENNI	DROUIN	NAVEAU	LOPEZ	PANIEZ
MAREIGNER	GRELET	GUERLET	CHIQUET	BOSSER	GRANDCOING
LEVEQUE	SCHWEICH	BENARD-LOUIS	LAFOREST	REMY	RICHOMME
COLBACH	ROYER	PAILLARD	TELLIER	MARECHALLE	BILLOUD
RONDELLI	DAILLY	FROMENTIN	FAGLIN	TAILLEFERT	
Pouvoirs : RONDELLI à GRELET, ROYER à DUDAULT, DAILLY à COLBACH, DROUIN à GUERLET, BENARD-LOUIS à LE MENN, RODEZ à BATONNET					

Début de séance : 18h15

FINANCES – reprise anticipée des résultats 2019 ;

Il s'agit de reprendre par anticipation au vote du compte administratif les résultats de l'exercice budgétaire 2019.

Budget principal :

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	1 439 326,94
Transfert du résultat du budget SYMCOPA suite à sa dissolution	24 975,19
Total résultat de fonctionnement	1 464 302,13
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé :	
- Résultat d'investissement 2019 avant affectation	758 365,00
- Transfert du résultat du budget SYMCOPA suite à sa dissolution	- 24 229,86
- Restes à réaliser en dépenses	-1 973 314,00
- Restes à réaliser en recettes	822 778,00
Soit un besoin de :	-416 400,86
<i>Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2020 :</i>	<i>416 400,86</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>1 047 901,27</i>

Budget assainissement :

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	437 616,07
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé :	
- Résultat d'investissement 2019 avant affectation	49 042,28
- Restes à réaliser en dépenses	-521 308,00
- Restes à réaliser en recettes	137 330,00
Soit un besoin de :	-334 935,72
<i>Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2020 :</i>	<i>334 935,72</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>102 680,35</i>

Budget eau :

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	284 039,89
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé :	
- Résultat d'investissement 2019 avant affectation	-154 028,38
- Restes à réaliser en dépenses	-213 467,00
- Restes à réaliser en recettes	56 296,00
Soit un besoin de :	-311 199,38
<i>Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2020 :</i>	<i>284 039,89</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>0,00</i>

Budget Villa Bissingier :

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	61 375,72
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé :	
- Résultat d'investissement 2019 avant affectation	27 148,67
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	0,00
<i>Report en investissement 001 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>27 148,67</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>61 375,72</i>

Budget Boulangerie de Bisseuil :

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	33 031,09
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé :	
- Résultat d'investissement 2019 avant affectation	0,00
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	0,00
<i>Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2020 :</i>	<i>0,00</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>33 031,09</i>

Budget Usine Relais Caps Tech :

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	26 977,73
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé :	
- Résultat d'investissement 2019 avant affectation	-21 669,39
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	-21 669,39
<i>Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2020 :</i>	<i>21 669,39</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>5 308,34</i>

Budget ZA « Les Arpents » :

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	0,00
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé :	
- Résultat d'investissement 2019 avant affectation	-755 346,32
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	-755 346,32
<i>Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2020 :</i>	<i>0,00</i>
<i>Report en investissement 001 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>-755 346,32</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>0,00</i>

Budget Régie de Transport Scolaire :

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	7 952,54
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé :	
- Résultat d'investissement 2019 avant affectation	14 487,19
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	0,00
<i>Report en investissement 001 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>14 487,19</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>7 952,54</i>

Budget « Le Pressoir » :

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	0,00
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé :	
- Résultat d'investissement 2019 avant affectation	-568 822,25
- Restes à réaliser en dépenses	-1 349 782,00
- Restes à réaliser en recettes	1 918 606,00
Soit un besoin de :	0,00
<i>Report en investissement 001 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>1,75</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2020 :</i>	<i>0,00</i>

Approuvé à l'unanimité

FINANCES – vote des budgets 2020 ;

Comme suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 6 février dernier, il convient de voter l'ensemble des crédits prévisionnels, tant en dépenses qu'en recettes, qui permettront à la Collectivité de fonctionner et poursuivre en 2020 son programme d'investissements.

	RECETTES	DEPENSES	
Budget Principal			15 276 339,00 €
Section de fonctionnement	10 064 625,00 €	10 064 625,00 €	
Section d'investissement	5 211 714,00 €	5 211 714,00 €	
Budget Assainissement			2 419 988,00 €
Section d'exploitation	781 680,00 €	781 680,00 €	
Section d'investissement	1 638 308,00 €	1 638 308,00 €	
Budget Eau			1 879 496,00 €
Section d'exploitation	527 000,00 €	527 000,00 €	
Section d'investissement	1 352 496,00 €	1 352 496,00 €	
Budget Villa Bissinger			148 810,00 €
Section de fonctionnement	119 670,00 €	119 670,00 €	
Section d'investissement	29 140,00 €	29 140,00 €	
Budget Boulangerie de Bisseuil			72 231,00 €
Section de fonctionnement	40 231,00 €	40 231,00 €	
Section d'investissement	32 000,00 €	32 000,00 €	
Budget ZA Les Arpents / Le Trouilly			2 424 750,00 €
Section de fonctionnement	1 363 375,00 €	1 363 375,00 €	
Section d'investissement	1 061 375,00 €	1 061 375,00 €	

<u>Budget Bâtiment-relais CAPS-TECH</u>			77 870,00 €
Section de fonctionnement	33 700,00 €	33 700,00 €	
Section d'investissement	44 170,00 €	44 170,00 €	
<u>Budget Régie de Transport Scolaire</u>			701 302,00 €
Section d'exploitation	511 752,00 €	511 752,00 €	
Section d'investissement	189 550,00 €	189 550,00 €	
<u>Budget Le Pressoir</u>			9 450 000,00 €
Section d'exploitation	20 000,00 €	20 000,00 €	
Section d'investissement	9 430 000,00 €	9 430 000,00 €	
			32 450 786,00 €
Total Sections de Fonctionnement	13 462 033,00 €	13 462 033,00 €	
Total Sections d'Investissement	18 988 753,00 €	18 988 753,00 €	

Approuvé à l'unanimité

FINANCES – fiscalité 2020 – vote des taux ;

Compte tenu du régime fiscal de la CCGVM, il s'agit de voter les taux des impôts directs qui seront prélevés sur le territoire pour l'année 2020. Cela concerne :

Cotisation Foncière des Entreprises : 21,49%

Taxe foncière (bâti) : 0 %

Taxe foncière (non-bâti) : 1,13%

Taxe d'habitation est gelé à 7,59 %, conformément à la loi de finances 2020.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES – fiscalité 2020 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

En matière de collecte et de traitement de déchets ménagers, il s'agit de voter les taux de la TEOM pour l'année 2020.

Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 2,90 %,

approuvé

2 abstentions : Maryline LAFOREST ; Antoine CHIQUET

FINANCES – Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir : recours à l'emprunt ;

Conformément à la délibération n°14-36 du 18 avril 2014 portant délégation de fonctions au Bureau, le Bureau communautaire, en sa séance du 14 février dernier, a émis un avis favorable au recours à l'emprunt en vue du financement du Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir. Il est soumis au Conseil communautaire les modalités dudit emprunt.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES/TOURISME – attribution de subventions ;

En raison de ses compétences, la CCGVM apporte son soutien financier au fonctionnement de divers organismes et institutions. Il est donc proposé de reconduire le versement des subventions ainsi attribuées chaque année et de se prononcer sur l’attribution de subventions à des associations qui ont sollicité la Collectivité pour l’organisation de manifestations.

CIAS de la Grande Vallée de la Marne	365 000 €
---	-----------

- Subventions de Fonctionnement :



MJC intercommunale d’Aÿ	344 000 €
Office intercommunal de tourisme d’Hautvillers	150 000 €
Institut International des Vins de Champagne Villa Bissinger –	58 370 €
ENRESO 51	29 000 €
ZAM Co-Working	13 200 €

- Subventions pour manifestations diverses :

MJC intercommunale d’Aÿ – (Festival de courts métrages en Champagne)	6 500 €
Association BD Bulles (Festival BD Bulles – 4 et 5 avril 2020)	2 500 €
Association Familles Rurales de Champillon (Spectacle de danses ukrainiennes – 28 juillet 2020)	1 500 €
Association des Échevins de Bouzy – (Lâcher de lanternes des réconciliations 27 juin 2020)	1 000 €
Association du Cerf à 3 pattes – (événement « Côté nature » du 13 juin au 1^{er} septembre 2020)	1 000 €

Approuvé à l'unanimité

FINANCES/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – projet de restaurant dans les anciens locaux du centre de secours de Tours-sur-Marne : demande de fonds de concours ;

La commune de Tours s/Marne dispose d’un bâtiment situé dans le Cœur de Village et y réalise actuellement des travaux d’aménagement permettant l’accueil d’un futur lieu de restauration. Elle sollicite l’aide financière de la Communauté de Communes.

Au regard des compétences touristiques et économiques de la collectivité, il est proposé au Conseil d’apporter son soutien audit projet en autorisant le versement d’un fonds de concours à la commune d’un montant de 69 000€.

Approuvé à l'unanimité
Ouverture programmée fin mai

PERSONNEL – modification du tableau des effectifs ;

Un agent a été reçu au concours de rédacteur territorial 2ème classe. Il appartient à la collectivité de créer 1 nouveau poste et donc de modifier le tableau des effectifs.

	Tableau actuel	Proposition	Nouveau tableau
Rédacteur	4	+1	5
Attaché Principal	1	+1	2
Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe	4	+1	5

Approuvé à l'unanimité

EAU & ASSAINISSEMENT – reconstruction de la station d'épuration de Tours-sur-Marne : Approbation du programme de travaux et lancement de la consultation ;

La station d'épuration de Tours-sur-Marne est obsolète et présente des non-conformités récurrentes. La Communauté de Communes a engagé les études pour sa reconstruction. Il s'agit d'approuver le programme de travaux et d'autoriser le Président à lancer la consultation du marché de travaux.

Approuvé à l'unanimité

EAU & ASSAINISSEMENT – travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des eaux usées - Pont des Ruetz à Ay-Champagne : Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;

La commune d'Ay-Champagne engage la reconstruction du Pont des Ruetz. A cette occasion, des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, transitant par ce pont, doivent être réalisés. Il s'agit d'autoriser le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à ces travaux.

Approuvé à l'unanimité

TOURISME – désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant pour le compte de la SPL Le Pressoir ;

Alors que la SPL est en cours de constitution, il convient, préalablement à l'Assemblée Générale constitutive, de lancer une procédure de mise en concurrence pour le compte de la SPL en vue de la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant, ceux-ci devant être nommément désignés dans les statuts qui seront signés officiellement par tous les actionnaires au cours de cette Assemblée.

Il s'agit donc d'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour le compte de la SPL « Le Pressoir », en vue de la désignation par elle-même, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

Approuvé à l'unanimité

TOURISME – convention d'autorisation du domaine public pour l'exploitation du restaurant et bar à Champagne du Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir : autorisation de signature ;

Le projet de Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne comporte un espace d'accueil, un espace de dégustation privatisable en dehors des horaires de visite, un restaurant / bar à champagne et une terrasse panoramique.

S'inscrivant dans un projet d'ensemble ne pouvant en être complètement détachée, l'activité de restauration au sein du Pressoir a vocation à répondre, en tant qu'activité connexe, à des objectifs d'intérêt général nécessitant pour la Collectivité, et par la suite la future SPL, un certain contrôle sur la façon dont l'activité sera exploitée.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil d'autoriser la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public qui interviendra à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, menée conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Approuvé à l'unanimité

A. FORTUNE réalise actuellement des extras pour l'Assiette Champenoise et travaille régulièrement pour de grandes Maisons de Champagne.

Il est précisé que la CCGVM fournira les pianos.

Le restaurateur se dotera de son propre matériel (assiettes, couverts...).

Monsieur CHIQUET précise qu'il s'agit d'une jeune société actuellement déficitaire.

Il souhaite également s'assurer qu'une zone de protection soit établie.

Il est précisé que cette zone de non traitement sera définie par Moët & Chandon, propriétaire du vignoble situé à proximité du restaurant.

MOBILITE – achat d'un autocar scolaire : lancement d'une procédure adaptée de mise en concurrence avec reprise d'un car ;

La Convention de complémentarité signée avec la Région Grand Est impose que les autocars du parc ne dépassent pas 15 ans d'âge à compter de leur date de mise en circulation. La Collectivité dispose de 6 autocars scolaires dont un qui aura 15 ans au 29/12/2020.

Aussi, est-il proposé au Conseil de prendre acte du lancement d'une procédure adaptée de mise en concurrence avec reprise d'un car de la Régie.

Approuvé à l'unanimité

MOBILITE – étude pour la mise en place d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du bassin de vie ;

Notre Communauté de Communes, la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (CAECPC) et la Communauté de communes des Paysages de la Champagne (CCPC) ont été désignées lauréates le 7 juin 2019 de l'appel à projet « Vélo et Territoires » de l'ADEME et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire lancé le 14 septembre 2018.

L'appel à projet « Vélo et Territoires » comprend trois axes :

-Axe 1 : soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le co-financement d'études

-Axe 2 : soutenir le développement de l'usage du vélo dans les territoires en co-finançant l'expérimentation de services vélo

-Axe 3 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en co-finançant le recrutement de chargés de mission et le lancement de campagne de communication grand public

A ce titre, les 3 EPCI ont candidaté à l'axe 1 ainsi qu'à l'axe 2 afin de financer :

- l'élaboration d'un schéma directeur cyclable nommé « Territoire de Champagne à Vélo », (subvention de 50% et plafonnée à 29 000€ HT) ;
- l'acquisition de « services vélo », à savoir des stations de gonflage et de réparation (subvention de 50% et plafonnée à 17 250€ HT).

La Communauté d'agglomération est désignée coordinateur des projets précités ; la prise en charge des dépenses non subventionnées sera partagée équitablement au prorata des populations de chaque intercommunalité.

Ces modalités sont à fixer par une convention de coopération au dispositif ADEME « Vélo et territoires » qu'il convient donc d'approuver.

Approuvé à l'unanimité

Il est précisé que ce dispositif s'articule avec le Plan Vélo du Conseil Départemental.

A ce propos, il est à noter que Bouzy a été désigné comme site pilote "Vélo".

Une station d'entretien et de gonflage sera prochainement installée dans la commune.

Ces dispositifs permettront de faciliter les déplacements à vélo mais surtout de compléter les éventuels tronçons manquants pour rejoindre la véloroute.

MOBILITE – marché de fournitures pour la mise en place d'un service expérimental d'autopartage : signature d'un avenant ;

Lors de la séance communautaire du 28 novembre dernier, il a été décidé, au terme d'une procédure de mise en concurrence avec négociation, d'autoriser la signature d'un marché de fournitures portant sur le déploiement d'une offre de véhicules partagés sur notre territoire.

Ce marché a ainsi été attribué, s'agissant du lot n° 2 – installation et maintenance de bornes IRVE, à la société NEXANS pour une quantité prévisionnelle de 5 bornes.

A l'occasion d'une réunion technique, il a été proposé d'ajouter aux bornes un cordon de recharge directement attaché à la borne, par confort et facilité d'usage pour les futurs utilisateurs du service autopartage.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 février dernier, s'est prononcée favorablement quant à la modification dudit marché ; cette modification représente une plus-value de 4 085 € HT (817 € le cordon x5 bornes).

Il s'agit donc d'autoriser la signature d'un avenant au marché précité d'un montant de 4 085 € HT.

Approuvé à l'unanimité

MOBILITE – appel à projet « soutien au déploiement d'une offre de mobilité partagée en territoire peu dense » entre la Région Grand Est, la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne et la Communauté de Communes des Paysages de Champagne ;

Depuis 2018, notre Communauté de Communes est engagée aux côtés de la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (CAECPC) et la Communauté de communes des Paysages de la Champagne (CCPC) dans plusieurs projets de mobilité durable.

Dans la continuité de ce partenariat, une nouvelle opportunité de coopération a fait jour avec la publication d'un appel à projet de la Région Grand Est « Soutien au déploiement d'une offre de mobilité partagée en territoire peu dense ».

Cet appel à projet vise à accompagner les territoires dans la diversification de l'offre de mobilité offerte aux habitants, complémentairement aux réseaux de transports publics existants. Sont principalement visés, les dispositifs de mobilité partagée, parmi lesquels l'autopartage et le covoiturage.

A ce titre, les 3 EPCI ont la possibilité de candidater conjointement à l'axe 1 pour financer une étude d'opportunité de déploiement de mobilité partagée.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la candidature commune au dispositif Région Grand Est « Soutien au déploiement d'une offre de mobilité partagée en territoire peu dense » de la Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne, la CAECPC et la CCPC.

Approuvé à l'unanimité

HABITAT – lancement d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : constitution d'un groupement de commandes ;

L'OPAH du Nord-Ouest du Pays d'Épernay, débutée en 2012 et finalisée en 2017, sur les thématiques de l'habitat indigne, de la précarité énergétique, de la résorption de la vacance et de l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap a présenté un excellent bilan puisque 378 propriétaires occupants et 46 propriétaires bailleurs ont été accompagnés pour un montant total des travaux s'élevant à plus de 10,3 millions d'euros.

Forts de ce succès et considérant que des besoins restent à prendre en compte il est envisagé de relancer ce dispositif.

Afin de donner aux acteurs locaux, élus et techniciens, les clés nécessaires à l'élaboration d'un programme d'actions pertinent et permettre d'initier une stratégie globale en matière d'habitat, il est proposé d'initier une étude pré-opérationnelle,

Aussi, s'agit-il d'accepter la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de cette étude pré-opérationnelle conjointe avec la CCPC et le PETR, de reconnaître le PETR comme chef de file de cette étude et de fixer les modalités de son fonctionnement dans le cadre d'un conventionnement.

Approuvé à l'unanimité

Mme PAILLARD rappelle qu'il s'agit de la 1^{ère} ORT rurale de France.

Ce dispositif permettra à notre territoire de bénéficier :

- du dispositif DeNormandy (*réhabilitation de logements vacants pouvant être proposés à la location*)
- de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier qui pourra désormais investir sur le territoire de Champagne-Ardenne
- de la Banque des Territoires (Conseils & Aides).

Madame PAILLARD expose aux membres du conseil la nécessité de dynamiser les cœurs de bourgs en imaginant de nouveaux concepts de collocations, conciergeries... Elle rappelle que la ruralité à le vent en poupe avec l'effet "gilets jaunes" qui démontre les problématiques de mobilité / de logement rencontrés dans les périphéries urbaines et rurales.

PATRIMOINE – travaux de restauration du clos couvert du transept sud et de la chapelle de l'église Saint-Trésain d'Avenay Val d'Or : mise en concurrence pour l'attribution d'un marché de travaux et demandes de subvention ;

En séance communautaire du 31 mars 2016, il a été décidé d'engager, avec l'appui des services de la DRAC, une nouvelle étude avec pour objectif la mise en œuvre d'une nouvelle tranche de travaux de restauration de l'église Saint-Trésain d'Avenay Val d'Or.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet SOCREA en août 2017, financée par la DRAC à hauteur de 60%.

Le maître d'œuvre a poursuivi sa mission et a élaboré un Dossier de Consultation en vue de l'attribution d'un marché de travaux ; la DRAC nous a sollicités très récemment en notre qualité de maître d'ouvrage afin de réaliser cette opération cette année.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence, la signature du marché de travaux ainsi que le dépôt de demandes de subvention auprès de l'Etat, la Région et le Département.

Approuvé à l'unanimité

Il est précisé que l'Eglise d'Avenay sera le seul édifice classé financé par la DRAC pour l'année 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Rachel PAILLARD annonce à l'Assemblée le rachat de la boulangerie d'Ambonnay par les Boulangers de Bouzy. La Boulangerie d'Ambonnay est désormais le seul commerce de bouche présent dans la commune et pourrait, à ce titre, prétendre à des aides.

Elle déplore le fait que les communes augmentent en population mais pas en commerces de proximité.

Il est précisé que la CCGVM, au titre de ses compétences en matière de développement économique, pourra, en cas de besoin, intervenir en faveur de la boulangerie.